

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/03/2016
Réuni le : 22/03/2016
Sous la présidence de : Jocelyne Harmand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2016
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
approuve les prélèvements sur fonds de réserves présentés dans la DBM N° 7.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 14 |
| Pour : | 14 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/03/2016

Réuni le : 22/03/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2015 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -29830,10 €

Compte 10687 : 14 423,12 €

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0